

# MUTUELLE

Avril - Mai - Juin 2012

N° 21 ●●●●●●●●

*infos*

## Réalisations sociales



### Assemblée générale Elections reportées

L'ambiance était, comme toujours, celle de joyeuses retrouvailles. Même si l'on peut regretter que les adhérents ne soient pas venus plus nombreux, en ce 14 juin 2012, à l'assemblée générale de la mutuelle dédiée Réalisations sociales : en effet, seulement 329 d'entre eux - sur 1690 - étaient présents ou représentés. Cela n'a, toutefois, pas empêché les débats d'être animés. En particulier, les dossiers concernant l'avenir du Pastel et des terrains du Grand Selve ou le programme des travaux prévus à la résidence Maurice-Sarraut ont fait l'objet d'une attention soutenue et suscité de nombreuses questions (lire en dernière page). Quant au renouvellement du tiers sortant des administrateurs, il n'a pu avoir lieu. En effet, les opérations électorales ont été suspendues par le juge des référés suite à une assignation en référé auprès du Tribunal d'instance de Toulouse, par deux adhérents. Cela au motif de l'omission dans l'envoi des documents de vote d'une enveloppe retour nominative.

Les élections sont donc reportées au mois d'octobre.

### Sommaire

Assemblée générale : Elections reportées .....	1
Vacances, comment réserver en ligne / Site internet : la progression se confirme .....	2
Vacances, un été déjà bien rempli / Conseil d'administration, les résolutions .....	3
Le Pastel, vers la construction de logements / Résidence Maurice-Sarraut, le programme des travaux / Courrier, votre mutuelle vous répond .....	4

# Comment réserver en ligne

Réserver pour vos vacances sur le site internet de la mutuelle (www.mutuelle-depeche.fr), c'est facile.

En effet, une nouvelle application informatique a été développée, permettant aux adhérents de visualiser les disponibilités des sites, semaine par semaine : y figurent toutes les périodes de location, avec les tarifs. Les adhérents y trouvent également la description des différentes habitations proposées et peuvent prendre connaissance des conditions générales de location, réactualisées.

L'identification de l'adhérent se fait grâce à son numéro d'adhérent (qui figure sur sa carte de la mutuelle). Il est tenu informé rapidement et les formalités administratives sont simplifiées.

Enfin, sous la rubrique « Escapades », vous trouverez la carte des points de location propres à cette formule, avec possibilité d'en consulter la liste et le calendrier des disponibilités. Vous serez informés par mail du suivi de votre demande.

## Site internet

# La progression se confirme

	2009		2010		2011	
	Visiteurs différents	Visites	Visiteurs	Visites	Visiteurs	Visites
Janvier	50	94	156	321	291	606
Février	67	119	161	318	303	676
Mars	69	185	158	297	351	767
Avril	67	127	149	206	244	538
Mai	68	136	171	240	237	441
Juin	95	145	184	255	317	660
Juillet	111	153	184	266	346	677
Août	125	263	168	227	316	764
Septembre	160	239	205	397	314	906
Octobre	152	210	230	453	394	853
Novembre	127	168	256	577	240	476 (du 9 au 30)
Décembre	171	222	254	600	301	697

Les chiffres de 2011 confirment la nette progression de la fréquentation du site internet de la mutuelle (www.mutuelle-depeche.fr). 3654 visiteurs ont été enregistrés, pour 2276 en 2010 et 1262 en 2009. Le nombre de visites, quant à lui, semble pratiquement doubler d'une année à l'autre : 8061 (avec un mois de novembre incomplet) en 2011, pour 4157 en 2010 et 2061 en 2009. Vous serez informés par mail du suivi de votre demande.

## Vacances

# Un été déjà bien rempli

MUTUELLE GROUPE LA DÉPÊCHE RÉALISATIONS SOCIALES

LES MUTUELLES | COMMISSION RETRAITES

ACTU | COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | RÉALISATIONS SOCIALES

Accueil > Réalisations sociales > Sites vacances

### Sites vacances

La Mutuelle Groupe La Dépêche du Midi - Réalisations Sociales - met des sites de vacances à disposition des adhérents de la Mutuelle ainsi qu'à leur famille.

Pour tous renseignements ou réservations vous pouvez joindre le Service Mutuelle du lundi au vendredi de 14h à 16h.

Téléphone : 05 62 11 35 00  
Fax : 05 62 11 36 43  
E-mail : [mutuelle@ladedepêche.fr](mailto:mutuelle@ladedepêche.fr)

Vous pouvez par ailleurs trouver plus de précisions en téléchargeant les documents disponibles dans la rubrique « À télécharger ».

À télécharger

- Plaquelette locations
- Conditions générales de location
- Escapades 2012

LES MUTUELLES | COMMISSION RETRAITES | ACTU | COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | RÉALISATION SOCIALES

© 2012 Mutuelle La Dépêche - Tous droits réservés | Accueil | Plan du site | Mentions légales  
Crédit conception : CREA2F

SANTÉVIE VOUS AVEZ LA VIE DEVANT VOUS

Nombreux êtes-vous à avoir déjà choisi le lieu de vos vacances et à l'avoir réservé... En effet, depuis la mi-juin et jusqu'à la mi-septembre, la quasi-totalité des sites (1) que propose à ses adhérents la mutuelle Réalisations sociales du groupe « La Dépêche du Midi » affichent complet. Certes, il s'agit là des vacances d'été, mais précisons qu'il en est ainsi depuis le mois d'avril : au printemps aussi, les bords de la Méditerranée et la côte Atlantique sont appréciées! Quant à l'arrière-saison, elle a également du succès puisque la villa de Bidart (Pyrénées-Atlantiques) est louée jusqu'à la fin octobre.

Les « Escapades » (2), quant à elles, font un score très honorable, avec un nombre de réservations qui approche la centaine et si on est encore loin des 171 nuitées de 2011, c'est sans doute grâce à l'éventail, désormais large, des possibilités qu'offre directement la mutuelle.

Enfin, une nouveauté : la mise en place de prestataires pour gérer les clés, faire l'état des lieux (entrant et sortant) et assurer le gros ménage en début et en fin de saison.

(1) Bidart (Pyrénées-Atlantiques), Biscarosse (Landes), Le Barcarès (Pyrénées-Orientales), Luchon (Haute-Garonne), Valras-Plage (Hérault), Palamos (Costa brava, Espagne).

(2) Rappelons que la formule « Escapades » propose des nuitées en camping, avec de nombreuses destinations dans différentes régions de France, ainsi qu'en Espagne et en Italie.

## Conseil d'administration

# Les résolutions

### Le 20 février le conseil d'administration

- adopte le procès verbal du conseil du 23 janvier 2012
- vote l'engagement des dépenses concernant la maîtrise d'œuvre des travaux d'un montant estimé à 700 000 € (hors ascenseurs) à la résidence Sarraut et afférant à l'étude, au diagnostic et à l'établissement de la DCE pour un montant de 35 000 € (vote à l'unanimité).
- approuve l'avenant n°2 à la convention de gestion avec effet rétroactif au 1er janvier 2011.

### Le 19 mars le conseil d'administration

- adopte le procès verbal du conseil d'administration du 20 février 2012.

- adopte le procès verbal du conseil d'administration du 19 mars 2012 (8 oui ; 2 abstentions pour absence lors du conseil d'administration concerné).
- approuve les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2011 (8 votes pour, 2 abstentions).
- décide de vendre le studio (26 m<sup>2</sup>) de Luchon au prix de 75000 € net vendeur 70 000 € (8 votes pour, 2 abstentions).
- vote la modification des forfaits mensuels Internet et téléphone de Serge Lombez, respectivement 15 € et 60 €

### Le 21 mai le conseil d'administration

- adopte le procès verbal du conseil d'administration du 23 avril 2012.
- se prononce positivement et à l'unanimité sur un vote de principe pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes avec installation d'ascenseurs à la résidence Maurice-Sarraut pour un coût de 1,3M €
- se prononce positivement et à l'unanimité sur un vote de principe pour la démolition des bâtiments existant sur le site du Pastel et la construction par la mutuelle de logements neufs pour un coût estimé à 1,3M €
- vote à l'unanimité l'autorisation de vendre les terrains du Grand Selve.
- décide, au cas où, à la suite des élections, serait élu au conseil d'administration un nombre d'administrateurs en doublon (CA CS et CA RS) supérieur à celui autorisé par le Code de la Mutualité, de voir, dans un premier temps, si certains choisissent de se désister d'un de leur mandat et, si cela ne suffit pas, de retenir pour siéger au conseil d'administration parmi ces élus qui doublonnent, ceux qui ont obtenu le plus de voix.

## Vers la construction de logements

« L'avenir du pastel est une interrogation pour bon nombre d'adhérents, d'autant plus que la mise aux normes de la résidence Maurice-Sarraut est prévue », remarquait, dans son rapport à l'assemblée générale du 14 juin, la commission de contrôle statutaire.

L'avenir du Pastel – tout comme celui des terrains du Grand Selve – a été soumis, à la réflexion, depuis un an, d'une commission (au sein du conseil d'administration) chargée de présenter un projet.

Si la vente des terrains du Grand Selve a paru à l'assemblée (rejoignant en cela le conseil d'administration qui en avait voté le principe à l'unanimité) la meilleure solution, la proposition concernant Le Pastel suscita bien des interrogations et discussions.

Après avoir exposé les différentes possibilités étudiées par la commission (création d'une crèche, vente à un promoteur, construction de logements avec un partenaire ou sans, construction de logements à partir de l'existant ou après démolition...), Serge Lombez soumet à l'assemblée la proposition retenue par le conseil d'administration : démolition de la

bâtisse et construction de logements (de 30 à 50m<sup>2</sup>) pour un montant estimé à 1,3 M d'euros€

Alors, questions et commentaires fusent. Les uns portent sur les appartements eux-mêmes : « Combien y en aurait-il ? » ou « Pourquoi si petits ? ». Les autres sur la somme engagée, que plusieurs personnes jugent « énorme ». Ou encore sur la valeur historique de cette demeure qui fut celle de Maurice Sarraut : « C'est scandaleux de la raser, gardons la maison et le terrain tels quels ! »

Serge Lombez répond que les appartements (de 12 à 14) devraient être différents de ceux de la résidence Maurice-Sarraut, invoque les contraintes du nouveau PLU « qui est très restrictif » et fait ressortir que le produit de la vente des terrains du Grand Selve pourrait être affecté au financement de ce projet. Enfin, il signale l'état de la maison : « L'étude de solidité réalisée par le bureau Veritas incite à ne pas la garder en l'état et à démolir pour reconstruire ».

Au terme de ces débats, la proposition a été votée par 65,36% des voix.

### Résidence Maurice-Sarraut

## Le programme des travaux

Lors de l'assemblée générale, Serge Lombez a présenté le programme des travaux prévus sur la résidence Maurice-Sarraut. A son côté, l'architecte Bernard Bourdoncle, qui en a mené l'étude, a donné explications et précisions. La plupart de ces travaux - dont le coût s'élèverait à 1,3M €- relèvent de la mise en conformité avec les normes actuelles. Normes de sécurité : les garde-corps des escaliers et des paliers, ainsi que les balcons n'ont pas la hauteur et le barreaudage requis. Normes relatives au risque d'incendie : absence de portes ou parois coupe-feu dans les cages d'escalier, matériaux, gaines techniques, accès aux celliers et aux caves... Sont envisagés également la réfection des façades extérieures vitrées (béton très dégradé, risque d'effondrement), la mise en place d'une signalétique ainsi que d'un vidéophone à chaque entrée.

Un point très important était ensuite soulevé : l'installation d'ascenseurs. « D'où vient la demande ? », interrogea quelqu'un.

« De personnes handicapées qui vivent dans la résidence... C'est aussi répondre par avance aux normes qui vont nous tomber dessus d'ici quelques années », répondit Serge Lombez, ajoutant que, d'ici la fin de l'année, le projet serait présenté aux habitants de la résidence Maurice-Sarraut.

La proposition a été adoptée à 82,83% des voix.



**Par un beau samedi de juin, une sympathique fête a réuni une bonne partie des habitants de la résidence Maurice-Sarraut. A l'initiative du gardien Hervé Petiteville, on s'est retrouvé autour d'un repas auquel chacun avait contribué et la soirée s'est terminée par un karaoké.**

### Courrier

## Votre mutuelle vous répond

**Quelles sont les conditions à remplir pour postuler à un logement dans la résidence Maurice-Sarraut et où faut-il s'adresser ?**

Tout adhérent à la mutuelle peut postuler à un appartement à la résidence Maurice-Sarraut à la condition que ce soit sa résidence principale et que ce soit son propre lieu d'habitation : en effet, on ne peut louer à aucun membre de sa famille autre que lui-même. Les dossiers à remplir sont à retirer à la mutuelle. Vous le trouverez également sur le site internet de la mutuelle.

**Peut-on louer un site de vacances plusieurs semaines d'affilée ?**

Cela dépend de la période. En juillet-août, on peut louer seulement sur une semaine. Hors saison, il est possible de louer pour deux ou trois semaines, voire plus.

#### HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Du lundi au vendredi :  
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
Avenue Jean Baylet - 31095 Toulouse cedex 9  
Tél. : 05 62 11 35 00  
Fax : 05 62 11 36 40

Courriel : [mutuelle@ladepeche.fr](mailto:mutuelle@ladepeche.fr)

Site : [www.mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr)

Mutuelle régie par le code de la mutualité

Soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

#### MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X

Tirée à 2000 exemplaires

est une publication éditée

par la mutuelle du groupe La Dépêche du Midi

Avenue Jean-Baylet 31095 Toulouse cedex 9

Directeur de la publication : Paul Dargein

Rédaction : Elisabeth Pasquie

Maquette et impression : Graphic Pyrénées.